

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 944 387	297 567	5 241 954	5 152 565		89 390	1.73
Chiffre d'affaires NET	4 944 387	297 567	5 241 954	5 152 565		89 390	1.73
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 644	4 762		7 883	165.55
Autres produits			5 658	2 660		2 998	112.72
Total des Produits d'exploitation (I)			5 260 257	5 159 986		100 271	1.94
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 300 395	2 311 235		10 840	0.47
Impôts, taxes et versements assimilés			96 177	93 756		2 421	2.58
Salaires et traitements			1 363 482	1 328 796		34 686	2.61
Charges sociales			551 958	529 417		22 541	4.26
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			272 215	286 546		14 331	5.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 610		1 610	100.00
Dotations aux provisions							
Autres charges			55	537		482	89.76
Total des Charges d'exploitation (II)			4 584 282	4 551 897		32 385	0.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			675 974	608 089		67 885	11.16
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 034		831	203	24.37
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1 034		831	203	24.37
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		16 361		9 939	6 422	64.61
Différences négatives de change		9		25	16	63.15
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		16 370		9 964	6 406	64.29
2. Résultat financier (V-VI)		15 336		9 132	6 204	67.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		660 638		598 957	61 682	10.30
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				45	45	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII				45	45	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				45	45	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		154 787		146 099	8 688	5.95
Total des produits (I+III+V+VII)		5 261 291		5 160 818	100 473	1.95
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		4 755 439		4 708 005	47 435	1.01
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		505 851		452 813	53 039	11.71

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1 034 831
3 155 2 471
RBB BUSINESS ADVISORS

RBB BUSINESS ADVISORS

Société Anonyme

Au capital de 150 000 €

Siège social : 133bis, Rue de l'Université 75007 PARIS

RCS PARIS : B 414 202 341

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à dix-huit heures, les actionnaires se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du conseil d'administration.

Sont présents ou représentés :

- la Société GROUPE RBB SARL,
représentée par Monsieur Thierry BRETOUT, propriétaire
de 3500 actions
- la Société RBB Partners SARL,
représentée par Madame Isabelle Defay, propriétaire
de 985 actions
- la Société BONNEFOUX Audit SARL,
représentée par Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX, propriétaire
de 250 actions
- la Société SLG OUEST INVEST SARL,
représentée par Monsieur Stéphane Le GOC, propriétaire
de 250 actions

- Monsieur Thierry BRETOUT, propriétaire de	10 actions
- Monsieur Marc BAIJOT, propriétaire de	1 action
- Monsieur Bernard PLANQUETTE, propriétaire de	1 action
- Monsieur Pierre BOUILLON, propriétaire de	1 action
- Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX, propriétaire de	1 action
- Monsieur Stéphane LE GOC, propriétaire de	1 action

Total des actions présentes ou représentées : 5 000 actions sur les 5000 actions composant le capital social. Une feuille de présence a été dressée et signée par les actionnaires présents à l'entrée de la séance.

Monsieur Thierry BRETOUT préside la séance en qualité d'actionnaire détenant directement ou indirectement le plus d'actions.

Monsieur Bernard PLANQUETTE accepte d'exercer les fonctions de scrutateur.

Le commissaire aux comptes, s'est excusé.

Le Président met à disposition des actionnaires :

- les lettres de convocation,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la feuille de présence,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2021,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements dont la loi prescrit la communication ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion du conseil d'administration,**
- **Rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes,**
- **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,**
- **Approbation des conventions et des comptes annuels,**
- **Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes,**
- **Affectation du résultat,**
- **Point sur les mandats de la Direction et du Commissariat aux comptes,**
- **Pouvoirs.**

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration puis des rapports sur les comptes annuels et spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 505.851,38€.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs et au commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve individuellement chacune des conventions relevées au sein du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

De même lors du Conseil d'administration du 2 septembre 2017 concernant le projet de la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique entre RBB Luxembourg SARL (dont M. Thierry BRETOUT, M. Jean-Baptiste BONNEFOUX, M. Marc Baijot et Bernard Planquette sont par ailleurs co-gérant et notre société.

Cette convention n'a pas pu définitivement être approuvée car les administrateurs sont tous co-gérants de la RBB Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés, chacun des actionnaires/ administrateurs s'abstenant à tour de rôle de participer au vote relatif aux conventions qui le concernent.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 505.851,38€ :

• Réserve légale	€	0,00
• Dividendes (101,00 € par action soit)	€	505 000,00
• Solde au report à nouveau	€	851,38
Total	€.	505.851,38

L'assemblée constate que les distributions de dividende brut suivantes ont été décidées au cours des trois derniers exercices :

<u>Exercice clos</u>	<u>Dividende global</u>	<u>Dividende par action</u>
31/12/2020	€ 452 000	€ 90,40
31/12/2019	€ 300 000	€ 60,00
31/12/2018	€ 724 000	€ 144,80

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale approuve la nomination de M. Stéphane Le Goc nommé par le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2021 et constate qu'aucun des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes ne vient à échéance et qu'ils ont une durée couvrant les exercices futurs jusqu'au 31 décembre 2023 inclus, à savoir :

pour les 5 administrateurs

- Monsieur Thierry BRETOUT,
- Monsieur Bernard PLANQUETTE,
- Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX
- Monsieur Stéphane LE GOC
- GROUPE RBB SARL, représentée par Monsieur Thierry BRETOUT.

pour les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement :

- La société AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES SAS,
- Le cabinet AGOREX SA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires présents.



GROUPE RBB SARL



RBB PARTNERS



BONNEFOUX AUDIT



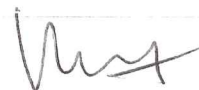
SLG OUEST INVEST



M. BAIJOT



P. PLANQUETTE




T. BRETOUT



J.B. BONNEFOUX



STÉPHANE LE GOC



P. BOUILLON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	1 185 275	973 736	211 540	465 386	253 846	54,55	
	Fonds commercial (1)	1 512 904		1 512 904	1 512 904			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	483 218	461 506	21 712	28 659	6 947	24,24	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	164 436		164 436	107 236	57 200	53,34		
Créances rattachées à des participations	14 469		14 469	93 261	78 792	84,49		
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	18 602		18 602	17 032	1 570	9,22		
Total II	3 378 905	1 435 242	1 943 663	2 224 478	280 815	12,62		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 976 503	517 332	1 459 172	1 398 490	60 682	4,34	
	Autres créances	36 407		36 407	40 768	4 361	10,70	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	1 664 522		1 664 522	2 000 233	335 712	16,78		
Charges constatées d'avance (3)	19 903		19 903	41 784	21 882	52,37		
Total III	3 697 334	517 332	3 180 003	3 481 275	301 272	8,65		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 076 239	1 952 573	5 123 666	5 705 753	582 087	10,20		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

14 470

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000		150 000			
	Réserves						
	Réserve légale	15 000		15 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 367 719		1 366 906		813	0.06
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	505 851		452 813		53 039	11.71	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
Total I	2 038 570		1 984 719		53 851	2.71	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 738 071		2 423 569		685 497	28.28
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	252 803		145 351		107 452	73.93
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	393 486		383 141		10 345	2.70	
Dettes fiscales et sociales	660 896		756 290		95 394	12.61	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	4 339		6 233		1 895	30.40	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	35 500		6 450		29 050	450.39
	Total IV	3 085 095		3 721 034		635 938	17.09
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 123 666		5 705 753		582 087	10.20	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 085 095

3 039 692

RBB BUSINESS ADVISORS SA

Société Anonyme au capital de € 150 000

Siège social : 133 bis rue de l'Université
75007 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021





AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES

*Société inscrite au Tableau des Experts-Comptables de Paris/Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris*

RBB BUSINESS ADVISORS S.A
133 bis rue de l'Université
75007 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée générale de la société RBB ADVISORS S.A,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RBB BUSINESS ADVISORS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant l'évaluation des titres de participations.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

En lien avec l'observation ci-dessus, nous nous sommes assurés que les titres de participations, d'un montant net de 164 436 euros, figurant au bilan au 31 décembre 2021, sont correctement évalués et qu'aucune dépréciation n'est à constater.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celle d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 juin 2022
Audit Consultants Associés

Sarkis CANLI